

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 27/10/2017

Date de convocation : 21/10/2017

PRESENTS : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme DEMESSANCE Florence, Mme FLOURY Clara, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane, Mme MANFRINATO Mélissa, M. SAJDAK Henri, Mme RIZZO Nadine Mme ROBECQUE Amandine, M. OLIVA Charles

EXCUSEES : Mme DJOURI Fadhéla (pouvoir donné à Mme RIZZO Nadine), Mme VILLAESCUSA Sylvie (pouvoir donné à Mme MANFRINATO Mélissa).

ABSENTS : Mme LOUPADIERE Lynda, M. DA SILVA CORREIA Manuel,

Secrétaire : Madame ROBECQUE Amandine

Monsieur le Maire indique qu'il y a plusieurs points à rajouter à l'ordre du jour à savoir :

- *Travaux de Pool Routier 2016-2018 Devis pour refaire le chemin de Capayrou*
- *Vente parcelles n° 543-1370 après division*
- *Reconduction taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire*
- *Devis remplacement tables de la salle des Conseils*

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.

COMPTE RENDU :

-1) Approbation du compte-rendu du conseil du 29/09

Approuvé à l'unanimité.

-2) Présentation programme Zéro Phyto – concours appel à projet aux équipements de substitution

Monsieur le Maire rappelle les lois Labbé et de Transition Energétique qui interdisent l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public à compter du 1er janvier 2017 et également la délibération n° 2017-42 du 29 septembre 2017 concernant la participation financière pour acquisition de panneaux « zéro phyto ».

Monsieur le Maire donne lecture du Plan de désherbage « zéro phyto » qui servira d'étude pour cartographier les techniques de désherbage adaptées à chaque situation pour la Commune de Grazac.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver l'ensemble de la démarche, l'analyse faite et les techniques adaptées proposées pour répondre au « Plan de désherbage » ;
- L'autorisation de demander une aide auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne afin de financer les investissements prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de désherbage « zéro phyto » et autorise Monsieur le Maire à engager la mise en œuvre des techniques alternatives proposées et moyens associés et à demander une aide financière auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne.

-3) Reconduction mise à disposition gratuite du bâtiment communal pour l'Antenne Radio Occitanie

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016-32 du 18 juillet 2016 concernant la mise à disposition gratuite pour une durée de 1 an du bâtiment communal pour l'antenne Radio Occitanie.

Il propose de reconduire cette convention dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

-4) Bien Consorts Colomiès.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame COLOMIÈS concernant l'offre d'acquisition au prix de 100 000 € et demande à la Commune de prendre position sur le montant proposé.

Le Conseil Municipal accepte l'offre à l'unanimité.

-5) Bien Consorts Bagué

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016-52 du 28 octobre 2016 concernant l'acquisition des biens des Consorts BAGUÉ et indique que cette délibération était écrite par rapport à un avant-projet : de fait les surfaces étaient approximatives.

Afin de signer l'acte de vente définitif, il convient de prendre une délibération mentionnant les surfaces définitives soient :

Echange au bénéfice de la Commune pour une superficie totale de 405 m² par regroupement :

- Parcelle n° 1389 pour une surface de 37 m²
- Parcelle n° 1387 pour une surface de 86 m²
- Parcelle n° 1386 pour une surface de 40 m²
- Parcelle n° 1385 pour une surface de 97 m²
- Parcelle n° 1384 pour une surface de 145 m²

Echange au bénéfice des Consorts BAGUÉ pour une superficie totale de 283 m²

- Parcelle n° 1388 pour une surface de 147 m²
- Parcelle n° 1390 pour une surface de 88 m²
- Parcelle n° 1391 pour une surface de 48 m²

Le prix de vente restant échangé soit 3000 € au bénéfice des Consorts BAGUÉ.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouvelles surfaces.

-6) Approbation nouveau statut du Syndicat des Côteaux

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 2017-29 du 11 septembre 2017 du Syndicat des Côteaux relative à l'élaboration des statuts.

Ces statuts reprennent les éléments fixés par l'arrêté de fusion du 12 décembre 2016 (liste des membres, siège, nombre de délégués) et reprennent l'ensemble des compétences antérieurement exercées par les deux syndicats ayant fusionnés.

Il précise que le syndicat est une structure « à la carte » et qu'ainsi certaines compétences sont obligatoires et qu'il y a deux compétences optionnelles.

Le Conseil Municipal approuve la délibération du comité syndical et les statuts correspondants et indique la Commune transfère au syndicat la compétence optionnelle « Gestion d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) sur le périmètre des communes Caujac, Esperce, Grazac.

-7) Attribution numéro de rue « Impasse de la Bourdette »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017-34 du 6 juillet 2017 concernant l'intégration dans le domaine public de la Commune la voie « Impasse de la Bourdette » suite à l'acquisition.

Il propose d'attribuer un numéro de rue (impair) à l'entrée de chaque logement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-8) Révision des taux d'assurance CNRACL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le contrat groupe d'assurance statutaire CNRACL ; En effet, il a été constaté que ce sont des maladies ordinaires courtes qui sont engendrées.

A ce jour, la collectivité ne couvre pas les 20 jours fermes de franchise (taux d'assurance à 5.59 %). Il propose donc de rallonger la franchise à 30 jours fermes afin d'honorer à la baisse l'assurance (taux d'assurance à 4.90 %).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-9) Centre de gestion : Participation à la mise en concurrence – Contrat groupe d'assurance statutaire 2019-2022

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes attribués par ses instances et relatif à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrivant à leur terme le 31 Décembre 2018, le CDG31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1er Janvier 2019.

Le Conseil Municipal décide de participer à la mise en concurrence.

-10) Intégration dans le domaine public le lotissement « domaine de Julia »

Monsieur le Maire donne lecture du résumé effectué lors du dernier conseil. Il indique qu'il ne reste qu'un lot pour la 1^{ère} tranche ; il propose que tant que la 2^{ème} tranche n'est pas terminée le syndicat resterait responsable de tout de le lotissement (1^{ère} et 2^{ème} tranches).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rencontrer le syndicat afin qu'il puisse nous fournir un certificat de conformité de tous les réseaux, une fois les certificats fournis la Collectivité en tant que Maître Ouvrage demandera à tous les services (SIERGA, SDEHG, ORANGE...) de faire les vérifications et c'est à ce moment-là (si aucunes réserves) que l'intégration dans le domaine public s'effectuera devant le notaire.

-11) Travaux de Pool Routier 2016-2018

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de refaire le chemin de Capayrou, il présente :

- Le devis de l'entreprise de l'entreprise MARTY pour un montant de 12 216.00 € HT
- Le devis de l'entreprise AGUIRRE pour un montant de 5180.00 € HT

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise AGUIRRE pour un montant de 5180.00 € HT

-12) Vente parcelles n° 543-1370 après division

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la division des parcelles n° 543 et 1370 permettent un solde à construire de 480 m². Le reliquat de la parcelle n° 543 est pour sa part impactée de servitudes de réseaux :

- Exutoire pluvial de l'assainissement du quartier
- Réseau électrique d'alimentation du lotissement « Souleilla de Loumaing »

Ces constats nous obligent à une réévaluation du prix de vente qui pourrait être ainsi proposé : 36 000 € pour la partie constructible et 1 € symbolique sur le solde impacté des servitudes de réseaux ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

-13) Reconduction taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 07/11/2014 concernant la taxe d'aménagement et propose au Conseil Municipal de reconduire le taux de la taxe d'aménagement unique à 5% sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-14) Devis remplacement tables de la salle des Conseils

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel à des entreprises pour le remplacement de tables à la salle des conseils. En effet, le matériel actuel n'est plus adaptable pour accueillir les 15 conseillers municipaux.

Il présente 2 devis à savoir :

- Un devis s'élevant à 2084.36 € HT de l'entreprise HOGOS
- Un devis s'élevant à 2658.00 € HT de l'entreprise SEDI EQUIPEMENT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise HOGOS l'offre la moins disant.

-15) Questions diverses

Inauguration de la Salle Polyvalente au nom de Noel MESPLÉS

Séance levée à 00h00

Approuvé 1^{er} décembre 2017 à l'unanimité

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	